

Docteur Robert Eskenazi
Chirurgien-dentiste
78 Bd. Mirreille Lauze
13010 Marseille
0491798582

3467 -

44-46 .

En complément de notre entretien oral, voici quelques précisions par écrit.
Avant toute décision de traitement, nous évaluons si votre état général et buccal s'adapte à ce type de traitement.
Nous ferons un scanner si nécessaire.

Suite à l'examen clinique et radiologique, la décision de pose d'implants sera prise.
En cas de volume osseux insuffisant, une reconstruction osseuse peut vous être

proposé, qui sera effectuée soit dans la même séance que la pose des implants, soit lors d'une séance précédente.

Pour reconstruire le volume osseux nécessaire à une réhabilitation stable et précise, nous utiliserons soit une greffe d'os autogène, soit un substitut osseux (Bio-oss®).

Les implants endo-osseux posés sous anesthésie locale seront laissés au repos pendant 2 à 3 mois.

En cas de pose de membrane ou de greffe osseuse, cette période sera augmentée.
Les conditions d'asepsie devant être rigoureuses. Le matériel utilisé sera stérile et à usage unique.
Les suites opératoires immédiates de ces interventions peuvent être variables d'un patient à l'autre :
Le seuil de la douleur n'étant pas la même chez chaque patient, des antalgiques vous seront prescrits.
Une couverture antibiotique sera également indispensable pour éviter une complication infectieuse.

Un œdème post opératoire peut apparaître mais ne signifiera en aucune manière une quelconque complication.
Un hématome post-chirurgical peut également apparaître. Il ne sera qu'un désagrément esthétique passager.
La moindre sensibilité au niveau de la gencive devra être signalée à mon dentiste.

Le taux de stabilité de ces racines artificielles est de l'ordre de 95% (taux qui diminue nettement chez les fumeurs).

Si une mobilité apparaît lors du dégagement de l'implant ou peu après pouvant signifier la non ostéointégration de l'implant, il sera déposé et remplacé si aucune contre-indication ne s'y oppose, (soins pris en charge par votre chirurgien dentiste).
Dans cette éventualité le traitement sera obligatoirement prolongé de quelque mois.

L'hygiène autour de ces racines artificielles devra être la plus efficace possible.
La pose d'implants nécessite un suivi très rigoureux durant les premières années qui suit la pose de la prothèse faites un contrôle chaque 6 mois,

J'ai lu et j'ai compris ce document , le 07 Septembre 2020

lu et approuvé


DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE Conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 Août 2018)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif. Les montants des honoraires et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis.

Identification du chirurgien-dentiste traitant

Nom Prénom : **ESKENAZI Robert**
 Identifiant du praticien RPPS : **10001379451**
 N° de l'établissement (FINESS) : **134020551**
 Raison sociale et adresse : **SELARL de Chirurgiens dentistes**
78 Bd Mireille Lauze 13010 Marseille

Date du devis : **02 Juillet 2020**

Valable jusqu'au : **l'acte réserve de modification réglementaire** :

Ce devis contient 3 pages indissociables

Description du traitement proposé :

Identification du patient

Nom et prénom : **TACHON PIERRE** Date de naissance : **1952-01-17**
 N° de Sécurité sociale du patient : **152019380262501**

A remplir par l'assuré ou celui-ci soussigné en voyant ce devis et son organisme complémentaire pour connaître son éventuel reste à charge selon son contrat :

Nom de l'organisme complémentaire :

N° de contrat ou d'adhésion :

Référence dossier (à remplir par l'organisme complémentaire) :

Lieu de fabrication du dispositif médical :

☐ sans sous-traitance du fabricant

- ☒ en France
 ☐ au sein de l'Union Européenne
 ☐ hors Union Européenne (Pays) :
- ☐ avec une partie de la réalisation du fabricant sous-traitée :
 ☐ hors Union Européenne (Pays) :
- ☐ en France
 ☐ au sein de l'Union Européenne

A l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilité et la déclaration de conformité du dispositif médical (document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité).

Légende explicative du devis :

* **FIN** = **Fin** Non remboursure.

acte non décrit dans la nomenclature en vigueur

→ Les montants remboursés et non remboursés du régime obligatoires sont indiqués. la prise en charge définitive est définie à la date de réalisation de l'acte.

Matériaux et appareils :			
	1	2	3
	Alliage Non Précieux CoCr - NF en ISO 22814	Résine Dent NF en ISO 22112	Céramique Monocouche NF en ISO 6872
Code	Libellé	Conditions tarifaires	Prise en charge complémentaire
1	100% Sans	soumis à honoraires limites de facturation	sans reste à charge, si le patient bénéficie d'un contrat d'assurance
2	Mixte	soumis à honoraires limites de facturation	selon le contrat du patient
3	Libre	honoraires libres	selon le contrat du patient
4	CSS	soumis à honoraires limites de facturation	pour les assurés bénéficiaires du régime obligatoire Sans Sécurité (CSS)

Identification du chirurgien-dentiste traitant

Identifiant du praticien **ESKENAZI ROBERT**
N° de rétroassestement (FINESS) :

Identification du patient

Nom et prénom : **TACHON PIERRE** Date de naissance : **1952-01-17**
N° de Sécurité sociale du patient : **152019380262501**

Traitement proposé - Description précise et détaillée des actes

N° de traitement	N° dent ou localisation	Cotation CCAM, NCAP ou acte HN (*)	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (*)	Panier (***)	Honoraires limite de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement AMO	Montant remboursé AMO	Montant non remboursé AMO
1	46	LBLD015	Pose d'1 implant intraosseux i	emax	H.L.	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
2	46	LAPB002	Dégagement et activation d'1	emax	N.P.C.	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
3	46	HLBD012	Infrastructure coronaire sur 1	emax	N.P.C.	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
4	44	LBLD015	Pose d'1 implant intraosseux i	emax	H.L.	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
5	44	LAPB002	Dégagement et activation d'1	emax	N.P.C.	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6	44	HLBD012	Infrastructure coronaire sur 1	emax	N.P.C.	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
7	46-45-44	HLBD227	Plural Cm-Cm-Cm- sans incisive	emax	R.M	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 404,35
Total:						3 800,00	0,00	0,00	0,00	3 604,35

Dr Achille Manceau

Information alternative thérapeutique - en cas de refus et change éventuel, une information sur des alternatives thérapeutiques 100%. Sans ou à défaut de réponse directe motivée et si demandé par le patient. Sur demande du patient, elle peut donner lieu à une nouvelle proposition de soins de suite et de soins de jour.

Acte sans reste à charge										
N° de traitement	N° dent ou localisation	Cobalon CPM N°546 ou acte FM	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (°°)	Matériaux limités de fabrication	Remplacement dent, prix de vente du matériel médical	Elève de remboursement Assurance Maladie obligatoire	Montant remboursement Assurance Maladie obligatoire (°°)	Montant non remboursé Assurance Maladie obligatoire	Résidu qui reste à payer
Total:						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité de poser des questions et de recevoir des réponses satisfaisantes.

Signature du Chirurgien-dentiste

Dr. J. J. J.
Dr. J. J. J.

CLAUDE DE CHIRURGIENS DENTISTES
DU BOULEVARD MIREUX LAUZE
79, Bd Mireux Lauze
13010 MARSEILLE
Tel. 04 91 79 15 62
477 882 603 R.C.S. Marseille